



Public des Associatives 2022

Pourquoi l'étude Public des Associatives ?

L'étude Public des Associatives permet aux stations associatives,

- **De connaître leur notoriété,**
- **De quantifier leur auditoire** global, régulier, semaine, et plus occasionnel,
- **D'établir le profil des individus** déclarant avoir l'habitude de les écouter en les classant sur différents critères de fréquence d'écoute sur une semaine moyenne.

Et ainsi de mieux **appréhender les comportements d'écoute** liés à leur station.

Comment est réalisée l'étude Public des Associatives ?

L'enquête est réalisée **de Janvier à Décembre** avec une interruption en juillet-août. Les questions sont intégrées dans le questionnaire de l'étude de référence **EAR** (Etude d'Audience Radio anciennement l'étude « 126 000 ») dans le ou les départements couverts par la diffusion de la station. L'échantillon interrogé est ainsi représentatif de la population étudiée.

Quelles sont les questions posées aux personnes interrogées ?

Dans un premier temps, est posée la question de notoriété :

« Dites-moi si vous avez déjà entendu parler de chacune des stations de radio que je vais vous citer, même si vous ne l'écoutez jamais ».

Ensuite est posée la question d'habitudes d'écoute pour chaque station connue :

« Je vais reprendre certaines stations de radio dont nous venons de parler. Pour chacune d'entre elles, dites-moi si, en semaine, du lundi au vendredi, vous avez l'habitude de l'écouter... tous les jours, presque tous les jours, une ou deux fois par semaine, moins souvent ou jamais »

Comment participer ?

La station définit le ou les départements à sonder.

Le tarif de souscription dépend de la taille de la population du ou des départements sondés (cf. encadré).

DATES A RETENIR

- **02 novembre 2021 : ouverture des souscriptions pour le dispositif 2022**
- **17 décembre 2021 : clôture des souscriptions et accord définitif**
- **Janvier 2022 à décembre 2022 (hors juillet août) : terrain d'enquête**
- **Début février 2023 : mise à disposition des résultats**

TARIFS

Tarifcation selon la taille du département couvert par la station

- Population < 1M habitants :

1 000€ HT/1 200€ TTC

+ 200€ HT/240 € TTC par département supplémentaire

- Population > 1M habitants :

1 200€ HT/1 440€ TTC

+ 400€ HT/480 € TTC par département supplémentaire

VOS CONTACTS

Franck JEHL
Chargé des études d'audience
CNRA
Tél : 06 32 54 62 25
Mail : franck.jehl@free.fr

Guy DETROUSSELLE
Directeur commercial
développement
Tél : 01 47 58 94 11